



## **Compte-Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

15 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Renée Crouzal, David Arnal, Yves Le Pallec, Hugues Saury, Yolande Calmel, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

4 absents : Monsieur Marc Zindel qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Jacques Baraillé et Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Thierry Brach, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 6 février 2023.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Thierry Brach et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Madame Lise Raynaud signale qu'il y a eu une omission concernant sa question à propos des paniers distribués aux aînés, à savoir pourquoi un seul panier par couple au lieu de deux l'année précédente.

Monsieur Le Maire prend note de cette précision et soumet le procès-verbal au vote :

Vote contre : 4

Vote pour : 13

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire informe qu'il souhaite effectuer un ajout avec le point suivant : Adhésion au Label « commune Halte-Chemins de Compostelle et au programme d'actions prévu dans ce cadre, à savoir principalement : rénovation de la maison des Pèlerins, et signalétique à effectuer sur notre territoire.

Les membres de l'Assemblée ayant approuvé l'ajout de ce point, Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Vote du taux de fiscalité,

Point 2) Approbation du compte financier unique 2022,

Point 3) Affectation du résultat au budget communal 2023,

Point 4) Vote du budget communal 2023,

Point 5) Vote des subventions de fonctionnement aux Associations,

Point 6) Adhésion au Label »Communes Halte-Chemine de Compostelle et au programme d'actions et signature de la Convention de partenariat avec l'Agence des Chemins de Compostelle,

Point 7) Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Trois membres du Conseil signalent qu'ils ne prendront pas part au vote concernant les subventions de trois associations. Monsieur Le Maire en prend note et commence l'ordre du jour :

### **Point 1) Vote du taux de fiscalité**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons voter les taux de fiscalité de la commune et propose pour 2023 de voter les mêmes taux que 2022, en votant en plus la taxe d'habitation, soit :

- Taxe Foncière : 53,01%
- Taxe Foncière non bâtie : 84,76%
- Taxe d'habitation : 18,45%

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point 2) Approbation du Compte Financier Unique**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il va présenter les chiffres de ce point et qu'il sortira, lors du vote s'y rapportant, en laissant la présidence à Monsieur Yves Le Pallec, doyen de l'Assemblée.

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 833 647,49 euros

Recettes : 2 516 712,08 euros

Solde de réalisation de l'exercice : 683 064,59 euros

Résultat antérieur reporté : 1 010 223,91 euros

Résultat de clôture-section fonctionnement : 1 693 288,50 euros

- Section d'Investissement :

Dépenses : 765 039,20 euros

Recettes : 798 221,40 euros

Solde de réalisation de l'exercice : 33 182,20 euros

Résultat antérieur reporté : 759 431,28 euros

Résultat de clôture-section d'investissement : 792 431,28 euros

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 196 466,38 euros

Reste à réaliser en recettes d'investissement : 571 943,29 euros

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet.

Monsieur Yoan Conte déplore de ne pas avoir eu les documents avant la séance, ce que confirme Madame Lise Raynaud.

Monsieur Le Maire répond que compte-tenu de la charge de travail, nous n'avons pu transmettre ces documents à l'avance, ce que nous regrettons. Monsieur Lounès Bellaïla, adjoint aux finances, ajoute que les chiffres des dotations ne nous ont été communiqués que début avril. Monsieur Le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Yves Le Pallec, doyen de l'Assemblée.

Monsieur Yves Le Pallec propose de procéder au vote du Compte Financier Unique :

Vote contre: 0

Abstentions : 4

Vote pour : 12

Le Compte Financier Unique est adopté à la majorité.

Monsieur Le Maire réintègre l'assemblée et reprend la présidence en continuant l'ordre du jour.

### **Point 3) Affectation du Résultat- Budget Communal**

Monsieur le Maire rappelle les résultats de clôture pour 2022, à savoir :

Investissement : 792 431,28 euros : transférés dans les recettes d'investissement 2023

Fonctionnement : 1 693 288,50 euros : Affectation à définir.

Monsieur Le Maire propose d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 693 288,50 euros et d'affecter en résultat reporté « recette de fonctionnement » la somme de 1 000 000 d'euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Vote contre : 0

Abstentions : 4

Vote pour : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Point 4) Vote du budget Communal 2023**

Monsieur le Maire annonce les chiffres chapitre par chapitre.

Montant de la section de fonctionnement : 2 732 379 euros

Répartition des dépenses :

Chapitre 11-Charges à caractère général : 964 500 euros

Chapitre 12-Charges de personnel, frais assimilés : 1 072 500 euros

Chapitre 14- Atténuations de produits : 1 000 euros

Chapitre 65- Autres Charges de Gestion Courante : 433 393,63 euros

Chapitre 66-Charges financières : 35 994,14 euros

Chapitre 67-Charges Spécifiques : 2 000 euros

Monsieur Yoan Conte, Conseiller Municipal, s'étant interrogé sur la cohérence de certains chiffres énoncés, Monsieur Le Maire, après réflexion, décide de reporter ce point afin de le traiter très prochainement et continue avec le point suivant.

#### **Point 5) Vote des Subventions**

Monsieur Le Maire propose de voter les montant alloués subvention par subvention :

- AICA RIEUX-PEYRIAC : 1 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- AMICALE DONNEURS de SANG RIEUX-PEYRIAC : 400 euros  
Vote Pour : 16 (un membre n'ayant pas pris part au vote). Adopté à la majorité
  
- ANCIENS COMBATTANTS : 400 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- BALL TRAPP CLUB MINERVOIS : 1 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- BLACK MINERVOIS : Pas de demande de subvention
  
  
- BOULE OPTIMISTE : 1 500,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité

- CLUB DES AINES MERINVILLOIS : 2 100,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- COC MERINVILLOIS : Pas de demande de subvention
- COS PERSONNEL COMMUNAL : 7 500,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE : 1 000,00 euros  
Vote pour : 17      Adopté à l'unanimité
- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE : 2 000,00 euros  
Vote pour : 17      Adopté à l'unanimité
- DRAISIENNE MINERVOIS : 400,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- FNACA : 400,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- HISTOIRE GENEALOGIE EN MINERVOIS : 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- LES AMIS DE LA ROTONDE : 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- LES CERCLES DE L'EVENTAIL : 1 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- LES THEOPHANIES : 2 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- MINERVOIS SANS FRONTIERES : 2 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- RIEUX-MINERVOIS ACCUEIL : 14 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- THE FREEDOM : 2 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- TAROT CLUB MERINVILLOIS : Pas de demande de subvention
- TENNIS CLUB DE L'ARGENT DOUBLE : 500,00 euros

- Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
- VELO SPRINT NARBONNAIS : 1 500,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - ASSOCIATION SYNDICALE JARDINS FAMILIAUX : 1 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - GROUPE VOCAL MINERVOCCE CHORALE COLLEGE : 150,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - HAUT MINERVOIS FOOTBALL CLUB : 4 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - MESSENGER AUDOIS : 250,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - POMPIERS : 2 000 euros  
Vote Pour : 16 (un membre n'ayant pas pris part au vote)      Adopté à la majorité
  - MUSIC ANIM : 500,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - LES RESTOS DU CŒUR : 2 000,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - BTP-CFA-AUDE –Apprentis : 150,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - PREVENTION ROUTIERE : 350,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - GROLES TROTTEURS : 300,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - RIEUX VOLLEY : 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - LOS CASCAMELS CALENDRETE : 500,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  - CHANT'LA VIE : 250,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité

- CULTURE D'OC : 1 500,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- FESTA DEL PAÏS : 1 500,00 euros  
Vote Pour : 16 (un membre n'ayant pas pris part au vote) Adopté à la majorité
- AFDAIM : 350,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- CHAMBRE DES METIERS ET DES ARTISANS : 360,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- AEDA-ENCOURAGEMENT : 400,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- SPORT ET DANSE POUR TOUS : 200,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- ASSOCIATION CAMINS : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- LES AMIS DE LOS AINATS DE CAUNES : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- COMITE DES FETES : Pas de demande de subvention

Monsieur Yoan Conte demande ce qu'il en est de la situation de cette association.

Monsieur Le Maire précise que nous n'avons pas encore connaissance de la date de dissolution de cette association et qu'à ce moment-là, nous serons à même d'obtenir les justifications des comptes.

- SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- ASP AUDE (soins palliatifs) : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- LA GUINGUETTE A JOJO (soins palliatifs) : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité
- BUSHIDO : 100,00 euros  
Vote Pour : 17 Adopté à l'unanimité



- PROJET OCEAN RESCUE : 150,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- JADE ET TARZAN (le Chouette Festival) : 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- LES 3 COUPS (théâtre) : 1 000 euros  
Monsieur Le Maire précise que fin juin, un projet de théâtre de rues gratuit pour le public est prévu à Rieux  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité
  
- SECOURS POPULAIRE : 200,00 euros  
Vote Pour : 17      Adopté à l'unanimité

#### **Point 6) Adhésion au Label « Commune Halte-Chemins de Compostelle et au programme d'actions dans ce cadre**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Michèle Le Pallec, Adjointe, qui précise qu'après l'adhésion l'Agence Française des Chemins de Compostelle, nous souhaitons obtenir le Label de Commune Halte. Nous devons ainsi être autorisés par le Conseil à procéder aux formalités nécessaires pour ce processus, notamment à nous engager pour une feuille de route sur les prochaines années concernant par exemple la signalétique sur notre territoire et l'amélioration des services mis à disposition des pèlerins.

Madame Lise Raynaud demande si la Maison des pèlerins sera rentable.

Monsieur Le Maire répond par la négative, cette maison étant à disposition des pèlerins gratuitement, mais elle pourra être également utile en cas de relogement d'urgence et temporaire, par exemple pour personnes en détresse.

Monsieur Le Maire met cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point 7) Questions diverses**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des questions écrites de Monsieur Yoann Conte et Madame Lise Raynaud concernant la raison pour laquelle aucune commission des finances n'a été réalisée en 2022 alors que nous aurions obligation d'en convoquer une minimum par an.

Monsieur Le Maire répond que nous allons faire les recherches nécessaires pour répondre à cette question dès le prochain conseil.

Monsieur Fabien Barthès tient à remercier la Municipalité pour l'embauche au service technique en CDD d'un jeune pompier.

Monsieur Le Maire précise que nous avons réservé un petit emplacement au cimetière pour la commémoration des pompiers décédés.

Monsieur Le Maire s'adresse ensuite au public pour demander s'il y a des questions parmi l'assistance.

Une personne déplore que peu d'associations soit venue assister au Conseil Municipal et remercie la municipalité en ce qui concerne son association pour la subvention accordée.

Une autre personne demande quel a été le résultat suite à l'installation de la boîte à idées concernant les économies d'énergie.

Monsieur Le Maire précise que nous avons eu 7 réponses préconisant d'une part, la suppression de l'éclairage public la nuit, ce qui a été réalisé dans presque tout le village de 23 heures à 6 heures du matin, d'autre part des économies de chauffage dans tous nos bâtiments publics, ce qui a également été réalisé avec le chauffage limité à 19 degrés, sauf il est vrai, dans l'école maternelle.

Monsieur Le Maire signale en outre que les luminaires de la salle polyvalente ont été tous remplacés par des « Led ».

Une autre personne demande si nous allons remettre un container à verres sur la place Rambaud.

Monsieur Le Maire répond que ce container a effectivement été commandé dès le jour même du sinistre.

Une question est posée par ailleurs en ce qui concerne la mise à disposition des vélos électriques.

Monsieur Le Maire répond que cette mise en place est prévue pour le début du mois de mai.

Une autre personne demande pourquoi nous réalisons une aire de co-voiturage arborée alors que nous allons vers un manque d'eau et pourquoi ne pas installer des panneaux photovoltaïques.

Monsieur Le Maire précise que le projet ne prévoit pas d'ombrières mais effectivement la plantation d'arbres qui ne demanderont un arrosage que la première année et qu'il n'y aura pas de goudron à l'endroit de ces plantations.

Une personne demande quand un distributeur de sacs à déjections canines sera installé Place Rambaud.

Monsieur Le Maire précise que nous allons remédier à ce manque.

La même personne pose la question de l'ouverture de l'église en dehors des heures de bureau notamment à l'attention des pèlerins.

Monsieur Le Maire indique qu'une étude est en cours pour trouver une solution à ce problème.

La même personne pose la question de l'ouverture de l'église en dehors des heures de bureau notamment à l'attention des pèlerins.

Monsieur Le Maire indique qu'une étude est en cours pour trouver une solution à ce problème.

Aucune autre question n'ayant été posée dans le public, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 heures 37 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 18 avril 2023.

Fait à Rieux-Minervois, le 17 avril 2023

Bernard YAGUES, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues', with a stylized flourish at the end.